

## ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : Pharmacie

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

#### DAM CH/CHR d'accueil

Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC  
Direction de la stratégie des ressources médicales et du territoire  
216, avenue de Verdun  
BP 585  
36019 CHATEAUROUX  
Téléphone : 02 54 29 65 14  
Mail : [affaires.medicales@ch-chateauroux.fr](mailto:affaires.medicales@ch-chateauroux.fr)

Le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc (Indre - 36) est situé à 2 heures de Paris par le train, 1 heure 30 de Tours, Limoges et Poitiers par voiture.

C'est un hôpital à l'activité très diversifiée qui a su en plus de ses activités de base, développer des pôles d'excellence. L'ensemble des activités y sont représentées : activités de médecine et médecines spécialisées, chirurgies, gynécologie - obstétrique, des secteurs de psychiatrie et psychiatrie infanto-juvénile, des soins de suite et de la médecine physique et réadaptation, des structures d'hébergement.

Il est composé de 2 sites principaux (1087 lits et places) distants de 60 km :

- Châteauroux : sites M.C.O - S.S.R - psychiatrie pour un total de 756 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique complet et comporte entre autres : 6 salles de bloc opératoire, 8 places de SSPI, une UCA de 20 places.

D'autre part, l'établissement a un service de réanimation polyvalente/USC, uneUSIC, un SAU-SAMU-SMUR doté d'un hélicoptère, 2 scanners, 2 IRM (dont 1 IRM 3T).

- Le Blanc : sites M.C. - S.S.R. gériatrique et addictologie - 3 EHPAD pour un total 331 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique et comporte 4 salles de bloc opératoire, 6 places de SSPI, une UCA de 7 places. Il y a aussi une unité de SC de 3 lits, une USLD de 30 lits et un SAU avec antenne SAMU-SMUR et un scanner.

Enfin, doté d'une communauté médicale soudée, le Centre Hospitalier a la spécificité d'avoir maintenu un fort dynamisme et une activité en progression y compris sur la chirurgie aussi bien lourde et programmée qu'ambulatoire.

Membre du groupement hospitalier public Indriance (G.H.P.I.), il est acteur des actions de coopération hospitalière engagées sur le territoire de l'Indre.

Il est l'établissement de référence pour l'ensemble des activités de court séjour et bénéficie d'un plateau technique important. Il est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (G.H.T.) de l'Indre composé de 8 établissements sanitaires et d'un EHPAD.

### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249

000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil **Chef de service CH/CHR d'accueil**

Nom du service : **Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)**

Pôle de rattachement : Pharmacie

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Kaltoum FILALI-BENMANSOUR; [kaltoum.filali@ch-chateauroux.fr](mailto:kaltoum.filali@ch-chateauroux.fr) )

Composition de l'équipe médicale : 9 PH titulaires et 1 PAA

### 4. Présentation du service du CHU de Tours **Chef de service CHU de Tours**

Nom du service : **PUI**

Pôle de rattachement : Pôle Santé Publique et Produits de Santé

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Philippe MEUNIER (02 47 47 38 59 ; [p.meunier@chu-tours.fr](mailto:p.meunier@chu-tours.fr))

Encadrement par Mr le Pr ANTIER responsable pharmacie clinique (site Bretonneau).

### 5. Missions confiées

**Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil**

**Au CHU de Tours** : rattachement au Pôle Santé Publique & Produits de Santé (Chef de Pôle : P. Meunier)

**Missions de routine** : activités de pharmacie clinique au sein du Pôle Médecine de l'hôpital Bretonneau (Réfèrent pour l'activité : D. Antier) :

- supervision des activités de conciliation "entrée" et "sortie" des patients hospitalisés en unité de médecine communautaire ou post urgences (UMC ; 20 lits HC ; DMS = 3,5 jrs) du pôle Médecine adulte (hôpital Bretonneau). Identification des patients à concilier prioritairement (critères : âge ; nombre de médicaments prescrits ; présence de molécules à risque ; absence critique d'informations collectées par le staff médical) ; entretiens d'observance des patients ; identification des divergences entre le bilan médicamenteux optimisé (BMO) et la prescription ; interaction avec les prescripteurs ; rédaction d'interventions pharmaceutiques (IP) ; réalisation de plans de prise remis aux patients et transmis aux officines référentes des patients en sortie d'hospitalisation ;
- validation des prescriptions des patients hospitalisés en UMC (25 lits HC) et en SSR-L'Ermitage (62 lits HC)
- encadrement : 1 étudiant 5AHU filière Officine + 1 étudiant 5AHU filière Industrie ;
- Participation aux astreintes pharmaceutiques.

#### Projets associés au poste

- Consolidation de la mise en place du dispositif de relevé et suivi des indicateurs des activités de pharmacie clinique menées dans le Pôle Médecine adulte incluant les services : UMC (post urgences) ; MIG ; MIMI ; Pneumologie 1 et 2 ; Médecine interne 1 et 2 (soit 145 lits + 62 lits de SSR) ; à étendre à l'ensemble du CHRU et partager avec les autres établissements du GHT.
- Évaluation de l'impact thérapeutique et qualitatif, et économique de la conciliation sur la prise en charge médicamenteuse des sujets âgés ;
- application de la méthode dans le cadre du respect du CAQES qui doit être avec une vision prospective au niveau du GHT ;
- Mise en place du projet d'ETP-PAERPA ciblant les « personnes âgées en risque de perte d'autonomie » dans le cadre de l'expérimentation PAERPA en Région-Centre. Transversalité Tours / Blois du programme d'ETP à promouvoir lors de la constitution de la cellule d'ETP pluridisciplinaire qui associera des médecins urgentistes et gériatres, IDE et pharmaciens hospitaliers et officinaux. L'étude de faisabilité du projet et notamment l'estimation de la population cible sera évaluée lors de la conciliation d'entrée en UMC (post-urgences) d'après les critères de choix suivants : retour à domicile envisagé ; évaluation cognitive du patient ou d'un aidant favorable ; acceptation du patient d'intégrer le programme et ; patient présentant l'un des deux profils suivants : - personnes à risque de chutes, hospitalisées pour bilan de chute selon le critère HAS ; - personnes polymédiquées soit prenant au moins 10 médicaments différents par jour ou 5 médicaments dont un AVK, un AOD ou diurétique ou ayant connu un accident iatrogénique grave à l'origine d'une hospitalisation ou d'une prise en charge par un service d'accueil d'urgences).

- Une vision GHT est à envisager.
- Validations pharmaceutiques des prescriptions (analyse des prescriptions), émission d'intervention pharmaceutique ; référent de certains services de spécialités avec analyse pharmaceutique des prescriptions.
- Participation à l'activité de l'URCC : Organisation, contrôle et sécurisation de la production des préparations de chimiothérapie (50 en moyenne par jour). Paramétrage et déploiement du logiciel DXCARE CHIMIO.
- Déploiement de la conciliation et l'éducation thérapeutique en cancérologie.
- Participation à la mise à jour et à l'évolution du système management et qualité du circuit du médicament et des dispositifs médicaux à la Pharmacie (CAQES).
- Suivi, évaluation et amélioration de la dispensation nominative des patients de l'UCSA du Centre pénitentiaire.
- Participation à la dispensation contrôlée des molécules onéreuses, anti-infectieux et à leur suivi
- Réponses aux demandes d'informations des professionnels de santé sur les médicaments
- Collaboration avec les pharmaciens pour l'élaboration de guidelines sur le bon usage des thérapeutiques
- Participation à l'élaboration des documents qualité
- Participation aux actions de pharmacovigilances ascendante et descendante
- Participation aux staffs sur les thérapeutiques et aux réunions du service
- Participation aux astreintes du service

#### **Activités complémentaires partagées:**

- Définition des indicateurs pertinents pour le suivi des activités de pharmacie clinique et pharmaco économique selon une méthode homogène avec celle du CHRU de Tours.
- Partage des méthodes de mise en œuvre des activités de pharmacie clinique de niveau 3 : analyse des prescriptions, revue de pertinence, sécurisation des points de transition et éducation thérapeutique.
- Définition des outils communs pour l'évaluation des pratiques dans le domaine de la prise en charge médicamenteuse et bon usage du médicament

#### **En résumé : les perspectives (novembre 2019-nov 2021) :**

- ✚ Partager les indicateurs de pharmacie clinique CHRU CH Châteauroux
- ✚ Modéliser les prestations de pharmacie clinique en fonction des parcours patients afin de proposer l'extension des prestations au niveau des GHT
- ✚ Etendre les prestations aux services d'urgences ou post urgences afin de sécuriser les points de transitions médicamenteux sur les parcours à risques en particulier chez les patients âgés
- ✚ Développer des programmes d'éducation thérapeutique commune au sein des GHT
- ✚ Développer des formations communes CH CHRU sur les actions de pharmacie clinique
- ✚ Ouvrir les collaborations avec les pharmaciens de ville, co-acteur des prises en charge dans le parcours des patients

Poste à 50/50 en répartition en temps de travail

#### **6. Les compétences à développer**

**Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil**  
Pharmacie clinique, pharmaco économie, production des médicaments (en particulier anticancéreux)

#### **7. L'organisation de la permanence des soins**

- Dans l'établissement d'accueil : **Chef de service CH/CHR d'accueil**  
Participation au système d'astreinte opérationnelle

- Au CHU de Tours : **Chef de service CHU de Tours**

(un interne sur site) : deux lignes (une ligne CHRU et une ligne URCC les dimanches et jours fériés)
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
Chef de service CH/CHR d'accueil L'assistant fait partie intégrante de l'équipe pharmaceutique
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
DAM CH/CHR d'accueil A la demande de l'assistant pour les périodes de présence au Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc.
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
DAM CH/CHR d'accueil Poste d'assistant spécialiste, Praticien hospitalier contractuel temps plein ou temps partiel en attente du concours de Praticien hospitalier.
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
DAM CHU de Tours Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
DAM CH/CHR d'accueil Sur présentation des justificatifs (carte grise, tickets de péages ou billets de train...)
<b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>
Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil